ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 2523

Texte de la question

PROJET CINÉ-LYCÉE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Briand, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Briand. Ma question s'adresse à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale. *(" Ah ! " sur les bancs des groupes SRC et GDR.)* Eh oui, mes chers collègues : nous, nous sommes dans l'action, et non dans la polémique et les postures permanentes ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Protestations sur les bancs du groupe SRC.)* Et j'apporte personnellement tout mon soutien à l'action que mène Luc Chatel pour réformer le système éducatif.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a tenu à venir hier, mardi 5 octobre, dans ma circonscription, au lycée Jean-Baptiste Corot de Savigny-sur-Orge, dans l'Essonne... *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Eh oui : pardonnez-moi, mais la banlieue existe aussi ! *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR.)* Il y a lancé à vos côtés, monsieur le ministre, et aux côtés du ministre de la culture et de la communication, la campagne nationale " Ciné-lycée ".

Ce nouvel outil, qui sera à la disposition de tous les lycées de France, permettra à tous les lycéens de s'ouvrir à la culture par le cinéma. Dans un premier temps, deux cents classiques du cinéma, libres de tous droits, sont mis à disposition sur la plate-forme cinelycee.fr. Cette plate-forme est un espace participatif permettant également le partage de ressources pédagogiques d'accompagnement.

Nous l'avons constaté ensemble, monsieur le ministre : les professeurs d'arts plastiques, comme les jeunes ayant choisi les options cinéma, théâtre ou musique, sont entièrement satisfaits de ce dispositif. Mais le Président de la République a insisté sur le fait que ce nouvel outil pédagogique est aussi et surtout destiné aux jeunes auxquels leur parcours ou, tout simplement, leur vie ne fournissent pas l'occasion d'accéder au grand cinéma classique européen et américain.

Nicolas Sarkozy a également dit sa volonté *(" Ah ! " sur les bancs du groupe SRC)* d'étendre ce dispositif au théâtre *(Même mouvement)*, à l'opéra *(Même mouvement)* et même aux expositions. Il s'est engagé à allouer des crédits supplémentaires au ministère de l'éducation nationale pour favoriser cet accès à la culture.

Monsieur le ministre, je vous remercie de bien vouloir informer la représentation nationale sur ce dispositif innovant... *(" Stop ! " sur les bancs du groupe SRC.)*

M. le président. Merci.

La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale.* Madame la députée, depuis 2007, le Président de la République a voulu donner une nouvelle impulsion à l'enseignement artistique et culturel.

Cette volonté s'est d'abord traduite par la création d'un nouvel apprentissage, celui de l'histoire des arts *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR)*, introduit à tous les niveaux de l'école, du collège et du lycée, et qui sera évalué pour la première fois au brevet cette année.

M. Jean-Pierre Brard. Sarko n'y connaît rien, cet ignorant !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale.* Elle s'est ensuite traduite par la création de nouvelles ressources pédagogiques destinées à nos enseignants. Frédéric Mitterrand et moi-même avons ainsi créé un portail Internet... *(" Ah ! " sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Jean-Louis Gagnaire. On est sauvés !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale.* ... qui permet aux enseignants d'accéder aux ressources pédagogiques liées aux grandes expositions nationales à rayonnement international.
Elle s'est également traduite par la gratuité de l'accès aux musées pour tous les enseignants...
M. Jean-Louis Gagnaire. Cela existait déjà !
M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale.* ... afin que ces derniers puissent préparer leurs cours et faire bénéficier leurs élèves de leur travail culturel et pédagogique. *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR.)*
Elle s'est enfin traduite, au lycée, par une réforme qui entre en vigueur en cette rentrée. Dorénavant, dans chaque lycée, on trouve un " référent culture ", c'est-à-dire un professeur chargé de l'animation culturelle au lycée. Il pourra diffuser les deux cents films issus de toute l'histoire du cinéma qui sont disponibles sur la plateforme numérique que nous avons constituée avec France Télévisions. En effet, nous en avons négocié les droits de sorte qu'ils puissent être diffusés dans tous les lycées, afin de rendre le septième art et son histoire accessibles à toute notre jeunesse.
Vous le voyez, à nos yeux, la culture au lycée, et à l'école en général, est un moyen de lutter contre l'inégalité des chances.
M. Maxime Gremetz. Aaah !
M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale.* Voilà pourquoi nous l'avons placée au coeur de la réforme du lycée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : Mme Françoise Briand
Circonscription : Essonne (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2523
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 octobre 2010